

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 009-1363/09/BC

**■ Participation de Marseille Provence Métropole à l'organisation de l'événement "Les 3 jours de l'Intelligence Collective" par l'Association Medinsoft les 13, 14 et 15 octobre 2009 - Approbation d'une convention
DDEAIAG 09/3454/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Medinsoft, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales ayant une activité de développement de logiciels. Elle est présidée par André Jeannerot, directeur des systèmes d'information chez Lefevbre-Software.

L'association Libertis, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales spécialisées dans les logiciels libres. Elle est présidée par Jean-Marie Micallef, gérant de Theosys.

L'association MedMultimed, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales spécialisées dans le multimédia. Elle est présidée par Philippe Hugon, président d'Avec une âme, agence de publicité.

Les 3 associations ont décidé de poursuivre et amplifier l'organisation d'un grand événement dans le cadre des technologies de l'information et de la communication suite au succès des « 3 jours de l'Intelligence Collective » d'octobre 2008.

Comme l'année passée, 3 événements vont être organisés durant 3 jours, les 13, 14 et 15 octobre 2009 sous la bannière unique intitulée « Les 3 jours de l'Intelligence Collective ». Ces 3 événements sont Tic'Emploi destiné à rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emplois dans les métiers des TIC ; le salon Top-Tic destiné à informer les entreprises sur l'usage et la maturité des TIC et la Nuit des Technos destinée à clôturer les 2 événements précédents en présentant des démonstrations de solutions innovantes.

Le salon Top-Tic se déroulera le 13 octobre 2009 au Palais de la Bourse à Marseille en partenariat avec l'Echangeur, le Club Informatique de Marseille et IBM, Cegid, Sap... Chaque association animera avec ses membres un village d'entreprises au sein du salon. Medinsoft organisera sa 4^{ème} convention qui vise à promouvoir l'édition du logiciel. MedMultimed organisera un cycle de conférences sur les usages du multimédia et du web et une convention d'affaires. Libertis s'appuiera sur son village pour exposer le potentiel et les acteurs du logiciel libre.

Le Salon Top-Tic se substitue au Salon Synergie NTIC qui en 2008 était organisé au Parc Chanot et avait rassemblé 50 exposants, accueilli une délégation tunisienne, 24 conférences et ateliers, 200 rendez-vous d'affaires, 80 rencontres PME-Grands Groupes, et plus de 800 visiteurs.

Le budget prévisionnel 2009 s'élève à 105.000 euros (en diminution de 37 % par rapport à 2008).

L'organisation Tic'Emploi se déroulera le 14 octobre 2009 au Pôle Media Belle de Mai à Marseille. Elle comprend un espace Recrutement, un espace Information-Orientation, un espace Colloque et un espace Métiers.

L'espace Recrutement, ouvert de 10h00 à 17h00, est un espace de rencontre entre des entreprises à la recherche de personnel et des demandeurs d'emplois. En 2008, 30 entreprises, 6 partenaires de formation et 3 partenaires emplois étaient présents pour une offre de 30 postes. 700 visiteurs ont été accueillis et accompagnés, 14 recrutements ont eu lieu le même jour et 118 dans les 30 jours qui ont suivi.

L'espace Métiers est organisé autour de 3 ateliers : métiers systèmes et télécoms, métiers du multimédia et des jeux, métiers transversaux d'audit, du conseil, du commercial.

Le budget prévisionnel 2009 s'élève à 54.000 euros (en augmentation de 50,5 % par rapport à 2008 – décision prise d'accentuer cette démarche compte-tenu de la situation économique et sociale).

La Nuit des Technos est l'événement de clôture des 3 journées, elle se déroulera le 15 octobre 2009 à la Friche de la Belle de Mai à Marseille. C'est une soirée consacrée à l'innovation de 19h00 à 02h00. 25 projets innovants seront présentés, avec cocktail et DJ pour 500 invités.

Le budget prévisionnel 2009 s'élève à 69.367 euros (en diminution de 23 % par rapport à 2008).

Le projet global est porté par l'association Medinsoft.

Le budget prévisionnel global s'élève pour 2009 à 228.367 euros (en diminution de 19,7 % par rapport à 2008).

Les dépenses se répartissent en :

		Salon Top-Tic	Tic'Emploi	Nuit des Technos
Locations salles matériels	81.193	38.500	16.979	25.714
Outils de communication	70.374	39.000	22.883	8.491
Prestations et animation	39.362	14.500	3.334	21.528
Conception et conseil	25.657	7.000	7.415	11.242
Sécurité, accueil	11.781	6.000	3.389	2.392
Total dépenses	228.367	105.000	54.000	69.367

Les recettes se répartissent en :

		Salon Top-Tic	Tic'Emploi	Nuit des Technos
Entreprises	96.387	70.000	3.000	23.387
Région Paca	65.000	35.000	10.000	20.000
MPM	20.000	0	10.000	10.000
Département 13	20.000	0	10.000	10.000
Ville de Marseille	15.000	0	15.000	0
Euroméditerranée	11.980	0	6.000	5.980
Total recettes	228.367	105.000	54.000	69.367

La part financée par les entreprises s'élève à 42,21 %.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2009, au financement de l'événement « Les 3 jours de l'Intelligence Collective » organisé par l'association Medinsoft, par l'attribution d'une participation de 20.000 euros. Les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur de soutenir la filière des TIC, le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emplois, la valorisation des innovations réalisées sur le territoire de MPM, la diffusion des usages des TIC et l'image d'un territoire qui entreprend.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 20.000 euros au financement de l'événement « Les 3 jours de l'Intelligence Collective » organisé par l'association Medinsoft.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Medinsoft .

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI